

# La loi immigration promulguée

27/04/2024

**LE PRÉSIDENT** de la République Emmanuel Macron a promulgué la loi immigration largement censurée par le Conseil constitutionnel accusé par la droite d'avoir commis un « coup d'État de droit ».

Le texte, dont 35 articles ont été totalement ou partiellement retoqués, a été publié au Journal officiel de samedi, les premières instructions d'application ayant déjà été présentées aux préfets. Emmanuel Macron a promulgué la loi depuis New Delhi, où il était vendredi en déplacement.

Durcissement de l'accès aux prestations sociales, quotas migratoires annuels, resserrement des critères du regroupement familial... : le Conseil constitutionnel a retoqué de nombreuses mesures adoptées sous la pression de la droite, avec l'appui de l'ex-

trême droite.

Les Républicains ont dénoncé un « hold-up démocratique » et « un coup d'État de droit » des Sages.

Une remise en cause « très préoccupante » des institutions, a réagi le président de l'institution Laurent Fabius, mettant en avant une décision purement « juridique ».

Les attaques de la droite - et de l'extrême droite, Jordan Bardella (RN) parlant de « coup d'État des juges » - ont été dénoncées par le reste de l'échiquier politique.

## Furieuses

Triomphantes après l'adoption de la loi en décembre, la droite et l'extrême droite sont d'autant plus furieuses que le Conseil a censuré seulement trois articles sur le fond et 32

autres au motif qu'ils n'avaient pas leur place dans le périmètre de ce texte.

LR et RN espéraient que le Conseil annule certaines mesures sur le fond afin de justifier la nécessité d'une révision constitutionnelle pour modifier la politique migratoire.

Rien n'empêche désormais le Parlement de voter à nouveau en bonne et due forme ces mesures controversées et « à ce moment-là, nous dirons ce que nous en pensons sur le fond », a fait remarquer Laurent Fabius.

Le président du Sénat Gérard Larcher a d'ailleurs exhorté le gouvernement à « redéposer un texte conforme à l'accord » entre LR et la majorité.

Mais Gérald Darmanin a pris les devants, assurant que l'exécutif « ne représentera pas de projet de loi » sur le sujet.